



Mettre en place une démarche de participation citoyenne sur la ville (action phare)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 07/12/2014

Publication le 20/12/2014

**FICHE
ACTION
N°49**

AXE PRINCIPAL :

Axe 4 : Une ville qui encourage l'implication de tous et les coopérations

Autre(s) axe(s) concerné(s) :

Objectif (s) :

4.3 Innover dans la participation et la gouvernance

Enjeu (x) :

L'implication des acteurs à travers de nouveaux modes de participation ; l'utilisation de nouveaux médias pour échanger ; la création de nouveaux lieux d'échange et de débat

Rédacteur (s) :	SF	Date(s) :	05/01/12
------------------------	-----------	------------------	-----------------

FICHE D'IDENTITE

Type action : Action existante Action nouvelle

Portage du projet : La Mairie La Mairie et ses partenaires Les Partenaires

Pilotage :

Elu pilote : Bernard Junca

Elu(s) associé(s) : A. Zimmermann, G.

Lamarque

Service pilote : PDD

Services(s) associé(s) : tous

Etat d'avancement :

Idée Action en préparation Action programmée En cours

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

La participation citoyenne permet de bénéficier du ressenti des Bouscatais et de leur expertise du territoire en tant qu'habitant. Elle favorise l'appropriation du concept de développement durable, et plus particulièrement l'appropriation de l'Agenda 21 par les acteurs locaux. La Mairie souhaite renforcer le dialogue avec la population, en pensant à de nouveaux modes de concertation et d'information.

Public visé : les Bouscatais

Projets concrets mis en œuvre :

- Mettre en place une **réflexion sur la participation citoyenne** : quelle nouvelle gouvernance ? (diagnostic des pratiques et des attendus, objectifs fixés, actions et nouveaux dispositifs de gouvernance)
- Se former (en Codir) sur de **nouveaux outils de dialogue** et participatifs, à mobiliser dans le cadre de la politique de proximité de la ville (réunions de quartier, projet d'aménagement, ..)

- c. Repenser les **instances de l'Agenda 21** : évolution du Copil vers un comité élargi ; ancrer un forum Agenda 21 annuel sur la commune
- d. Étudier la création de **nouvelles instances de participation citoyenne** : évolution des réunions de quartier en comité plus formalisés (co-gestion avec des habitants, budget participatif, ..) ; développer des ateliers de concertation thématiques.

Moyens en interne : recours à une prestation extérieure ou recours à l'université.

Partenariat(s) mobilisés :

- Les acteurs et partenaires de la ville, CUB (charte de la participation), autres collectivités, universités (Bdx IV et Bdx II).

Démarrage de l'action :



Budget estimé (coût/recette) :

Pour exemple : coût de ce type de prestation par des consultants extérieurs (sociologues, spécialistes de ces démarches locales d'envergure) : 20 000€